

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot

CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

E21000037 / 34

Monsieur Jacques ZOCCHETTO
5 lotissement LA PALMERE LE VILA
66400 REYNES

Dossier n° : E21000037 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Enquête publique unique préalable au projet de centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit "Laquere" sur la commune de SAINT-LAURENT-de-CERDANS, présenté par la Régie Electrique Municipale.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale indiqué sur la fiche de renseignements.

Je notifie parallèlement cette décision au porteur de projet de l'opération (Monsieur le président de La Régie Electrique Municipale) Chemin du Martinet 66260 SAINT LAURENT de CERDANS 66260 SAINT-LAURENT de CERDANS / Contact **tél : 06 10 14 56 20**)

Autorité organisatrice DDTM 66 – Contact / Mme GINESTE – Tél : 04 68 38 12 57.

MAIRIE DE SAINT-LAURENT de CERDANS

Adresse postale de la mairie :

Rue de l'Église
66260 Saint-Laurent-de-Cerdans

Horaires d'ouverture de la mairie sous toutes réserves

Du Lundi au Vendredi: 09:00 à 12:00 - 14:00 à 18:00

La Mairie est ouverte actuellement

Vous pouvez **téléphoner à la mairie de Saint-Laurent-de-Cerdans** aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus

Téléphone : 04 68 39 50 04

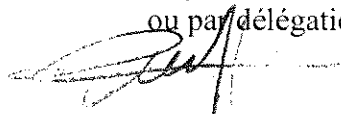
Fax : 04 68 39 58 69

Courriel : mairie.st-laurent-de-cerdans@wanadoo.fr

Site officiel de Saint-Laurent-de-Cerdans : saintlaurentdecerdans.fr

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Nathalie JERNIVAL

Pièces jointes :

- Etat des frais
- Fiche de renseignements

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

06/05/2021

N° E21000037 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

CODE : 2

Vu enregistrée le 19/04/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique *préalable au projet de centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit "Laquere" sur la commune de SAINT-LAURENT-de-CERDANS, présenté par la Régie Electrique Municipale ;*

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jacques ZOCCHETTO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, La Régie Electrique Municipale en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, à Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT de CERDANS, à Monsieur le Président de la Régie Electrique Municipale et à Monsieur Jacques ZOCCHETTO.

Fait à Montpellier, le 06/05/2021

Le Magistrat-délégué,


Louis-Noël LAFAY

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER**

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

E21000037 / 34

PREFECTURE des PYRENEES-ORIENTALES
Dir. Dép. des Territoires et de la Mer
Service Environnement, Forêt et Sécurité routière

A l'attention de Mme GINESTE Françoise

2, rue Jean Richepin

BP 50909

66020 PERPIGNAN CEDEX

Dossier n° : E21000037 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Enquête publique unique préalable au projet de centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit "Laquere" sur la commune de SAINT-LAURENT-de-CERDANS, présenté par la Régie Electrique Municipale.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jacques ZOCCHETTO, Officier de carrière, retraité, demeurant 5 lotissement LA PALMERE LE VILA, REYNES (66400) (tel : 04 68 95 89 07 ; portable : 06 65 12 83 32) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,